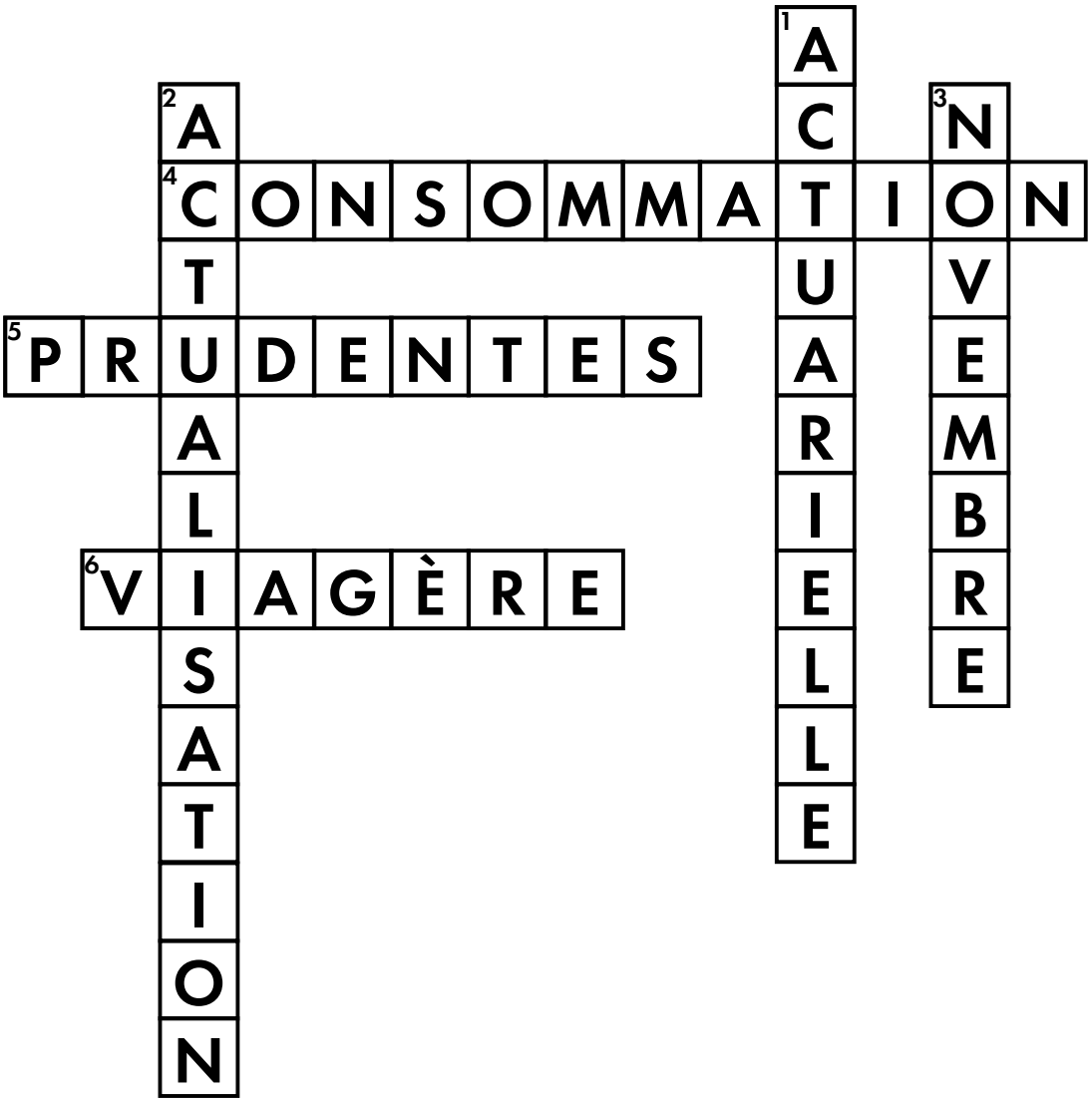
SÛR ET DURABLE

LE TEMPS D'UNE PAUSE : LES RÉPONSES



Verticalement

1. La santé financière du Régime est évaluée dans le rapport d'évaluation **ACTUARIELLE**.

2. Le taux d'**ACTUALISATION** cible est le taux de rendement que le Régime doit obtenir à long terme, selon une estimation prudente, pour être viable.

3. L'assemblée annuelle d'information 2024 du Régime de retraite de CES aura lieu le 13 **NOVEMBRE** 2024 à 19 h.

Horizontalement

4. Les rajustements au coût de la vie sont basés sur la hausse de l'indice des prix à la **CONSOMMATION** tel que déterminé par Statistique Canada.

5. Les stratégies d'investissements **PRUDENTES** sont l'une des caractéristiques déterminantes du Régime de retraite de CES.

6. L'objectif principal du Régime est de fournir à ses participants une pension **VIAGÈRE** sûre à leur retraite.